

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	134 (1983)
Heft:	9
Artikel:	Caractéristiques de la forêt privée et de sa gestion, l'opinion d'un forestier indépendant
Autor:	Pleines, Willem Ernst
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-767249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Caractéristiques de la forêt privée et de sa gestion, l'opinion d'un forestier indépendant¹

Par *Willem Ernst Pleines, Bercher*

Oxf.: 923:921:(494)

1. Introduction

Forêt privée mal définie, mal connue, mal vue et... méconnue. Comment écrire au sujet d'une «matière» aussi diffuse et variée? Poussière de parcelles, propriétaires anonymes à l'échelle suisse, mais combien vivants et attachants, lorsqu'on a la chance d'apprendre à les connaître personnellement! C'est bien pour ces têtes dures s'affrontant à une séance houleuse de remaniement parcellaire et pour ces autres citoyens généreux s'unissant pour construire un bout de chemin qu'il vaut la peine de prendre aujourd'hui la plume et essayer de présenter *leur* point de vue, ressenti par un forestier «indépendant» et subjectif.

2. «Connaissance» de la forêt privée

?1 Survol statistique

Les 300 000 ha de forêts privées de la statistique officielle (*Anon.*, 1983) sont partagées entre plus de 150 000 citoyens et corporations privées et, de plus, divisées en près d'un demi-million de parcelles. Leur répartition régionale est très variable, mais elles occupent généralement les meilleures stations (*Huber*, 1948). Elles sont actuellement (*Ott*, 1973) plus riche en matériel sur pied que les forêts «publiques» (300 m³/ha en moyenne, au 2/3 en résineux) et leur accroissement courant dépasse 6 m³/ha/an (de 20 % supérieur à la moyenne des forêts publiques!). La desserte des forêts privées est par contre moins bonne que celle des forêts publiques; par endroits, elle est franchement catastrophique (mais à qui la faute?).

¹ Version revue d'un exposé tenu lors du colloque du 29 novembre 1982 à l'EPF de Zürich.

2.2 Forêt privée mal définie

Nous nous référons ci-dessus à la forêt privée officielle (si l'on peut dire), découlant de la définition légale; c'est-à-dire en procédant par élimination: ni les forêts confédérales, achetées à grands frais par les contribuables, ni les domaniales, généralement extirpées il y a bien longtemps aux communautés locales, ni les communales, et pourtant Dieu sait si celles de Bercher n'appartiennent pas aux gens de Lausanne, ni les bourgeois ni même les forêts d'autres «personnes morales relevant du droit public» — et là le législateur a vraiment été un peu fort, assimilant consortages et certaines unions forestières à des propriétés publiques. Il fallait vraiment que la situation soit catastrophique il y a cent ans pour aboutir à de tels non-sens sociologiques...

Restent donc assimilées à la propriété privée: les personnes morales et fondations de droit privé, les agriculteurs et les autres personnes physiques. En réalité, unions forestières (associations de privés), consortages (le bois d'affouage et de réparation, les vieux droits de parcours), forêts communales en milieu rural (permettant d'économiser en impôts communaux) sont intransigemment des forêts privées et espérons qu'elles resteront encore long-temps la «chose» des diverses communautés locales.

2.3 Forêt privée mal connue

Nous ne pensons pas ici aux lacunes statistiques qui peinent tant nos technocrates de service. Mais, en l'absence d'études socio-économiques sérieuses, on peut cependant affirmer que nombre de propriétaires savent trop peu de choses sur leur forêt et la forêt en général (Huck, 1981) et que la «mentalité forestière» est chose très variable: les pessimistes et les paresseux laissent leurs forêts à l'abandon, tout comme les absentéistes et certains amis intimes des pics-bois. D'autres, à la mentalité d'assistés, attendent encore le secours de l'Etat-Providence, tandis que quelques novateurs cherchent en vain à secouer le sapin-cocotier.

La grande majorité des propriétaires exploitent quand bon leur semble, alertés par la hausse du marché des bois ou incités par des besoins personnels, jouant ainsi un rôle économique essentiel dans le dernier secteur où l'économie de marché survit (Adams, 1982).

En définitive, les propriétaires gardent leur forêt pour leur propre usage, qu'il soit bassement financier, matériel (bois de chauffe) ou hautement écologique (les fleurs et les petits oiseaux).

2.4 Forêt privée mal vue

Non seulement trop de particuliers ne connaissent pas l'ABC forestier, mais certains ne savent même plus où sont leurs bornes, c'est-à-dire leur forêt. On en déduit que les particuliers négligent leurs biens ou même les abandonnent. C'est malheureusement parfois vrai, mais souvent exagéré. C'est même une critique injuste, puisque les années de mévente des bois, on demande à ces mêmes bons-à rien de ne pas couper de bois et de laisser le marché aux producteurs «publics».

On taxe aussi la propriété privée d'anachronisme (*Georgopoulos, 1982*). Certes, les propriétaires privés ne sont pas intégrés verticalement avec des entreprises travaillant le bois ou en faisant le commerce, mais les forêts publiques ne font pas mieux en la matière. Par contre, bien des forêts paysannes font toujours partie intégrante du domaine agricole, procurant du travail temporaire, des piquets, des poutres et du bois de chauffe au paysan du coin, pratiquant sans le savoir une judicieuse «intégration horizontale».

2.5 Forêt privée méconnue

Certes, les particuliers ne coupent que 900 000 m³, bon an, mal an, soit en moyenne 3 m³/ha/an, ou la moitié de l'accroissement courant. Mais les années de crise, ils savent se serrer la ceinture, tandis que les années de surchauffe ou de disette (voir les guerres...), ils se mettent à couper à tour de bras. Ce rôle d'équilibriste du marché volatile des bois est critiqué à tort.

La forêt privée fournit aussi chaque année du travail à quelques 20 000 travailleurs, «occasionnels» certes. Est-ce un mal? Leur remplacement par quelques centaines d'ouvriers permanents — qui auraient le dos cassé à quarante ans — serait-il plus avantageux? En fait, cette masse de tâcherons est une réserve de travailleurs très précieuse. Elle devrait cependant être mieux formée, par exemple dans la prévention des accidents.

La forêt privée fournit ainsi pour plus de 40 millions de francs de travail et l'équivalent de 100 millions de recettes brutes. C'est peu. Elle pourrait facilement en générer le double. Mais ce n'est tout de même pas négligeable au niveau local (postes de travail et revenus décentralisés). De plus, à quoi cela servirait-il de mettre sur le marché du bois qui engorgerait un marché déjà excédentaire? Mieux vaut attendre le mirifique «âge du bois» de l'an 2000.

3. Rôle de la forêt privée

3.1 Justification socio-économique

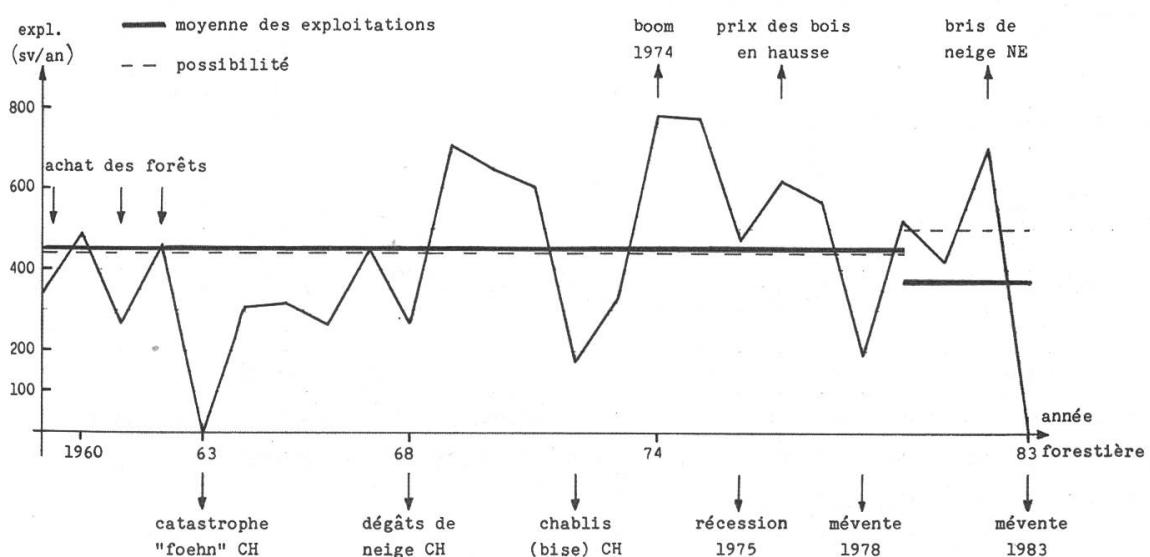
Sans vouloir faire de la psychanalyse, disons que les motivations qui habitent les propriétaires forestiers sont aussi diverses qu'eux-mêmes.

- Elles relèvent souvent d'une tradition familiale, de l'attachement à un patrimoine qu'il faut maintenir et embellir pour les générations suivantes.
- La notion de profit («rendement») y est ressentie par beaucoup, mais de façon combien vague: «la forêt, ça ne rapporte pas», alors que certaines forêts privées soutiennent la comparaison économique avec n'importe quelle autre spéculation à long terme (cash-flow de plus de 3 % en termes réels et sur 20 ans, qui fait mieux?), à condition d'appliquer une politique très sélective en matière d'achat, d'investissement et d'emploi.
- La forêt est un élément valable du portefeuille d'un capitaliste prudent et prévoyant (fonds familiaux, hoiries, fonds de pensions, assurances).
- Refuge contre l'inflation: alors que certains investisseurs achètent des terres agricoles en anticipation d'une crise (*Snyder Hayes, 1979*), ils feraienr mieux d'investir dans la forêt, qui pousse avec un minimum d'entretien et qui est surtout moins soumise au carcan technocrato-législato-bureaucratique, qui nous tuera tous.
- La forêt est aussi un gage — caution pour des crédits commerciaux — et un capital hypothéicable, et il l'est plus souvent qu'on le croit (Huck, 1981).
- C'est une réserve financière en cas de besoin (dot, successions familiales, crises de liquidités, réparations de bâtiments, achats de machines, auto-investissement, investissements dans d'autres secteurs d'activité, etc.).
- La forêt peut être un «status symbol», sa propriété répondre à un besoin de possession.
- Pour trop peu de nous, elle constitue le privilège de posséder un lopin de terre, où vivent furtivement les animaux que la civilisation a repoussé dans la forêt et où jaillit la beauté mystérieuse et toujours renouvelée de la sylve: amour de la forêt...
- Elle peut aussi devenir un gadget pour technocrate-gestionnaire, obnubilé par un profit insaisissable et concrétisé par des champs de bois anonymes et banals.
- Elle peut être une source de revenu financiers réguliers, une occupation accessoire ou principale, très fréquemment source d'une matière première locale et connue (bois de feu, bois à travailler).
- C'est aussi l'un des derniers lieux de liberté, où l'homme peut dépenser son énergie physique d'une façon utile et immémoriale, retourner à ses sources terriennes et exercer ses talents oubliés d'homme des bois.

3.2 Balancier du marché des bois

Cette énumération des motivations diverses des propriétaires fait ressortir l'importance des facteurs intangibles liés à la notion de propriété. Il n'empêche que la forêt peut jouer un rôle économique non négligeable.

Un autre aspect trop méconnu de la forêt privée est le rôle de régulateur du marché des bois, rôle devenu de plus en plus délicat, vu les variations de plus en plus fréquentes et erratiques des prix ainsi que les récentes catastrophes naturelles répétées. A titre d'exemple, sont résumées dans le graphique 1 les exploitations (martelages, en sylves) d'une forêt privée du Haut-

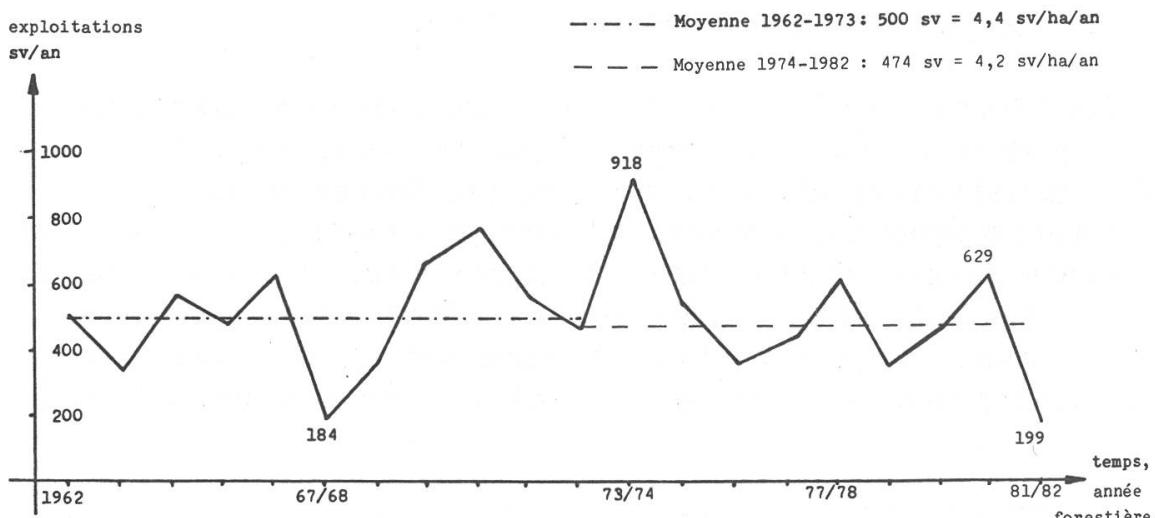


Graphique 1. «Possibilité» et martelage d'une forêt privée du haut Jura (sylves par année forestière).

Jura traitée par jardinage depuis 80 ans au moins. On y notera la grande variation dans le volume exploité d'une année à l'autre, pour des raisons de prix, de marché et même de solidarité, alors qu'à moyen-long terme la moyenne des exploitations correspond bien à la «possibilité».

On retrouve les mêmes tendances pour l'ensemble des forêts privées de la commune de Fey (120 propriétaires) sur le Plateau Vaudois (graphique 2 tiré du travail de diplôme à l'EPFZ — non publié — de J.-F. Métraux en 1979).

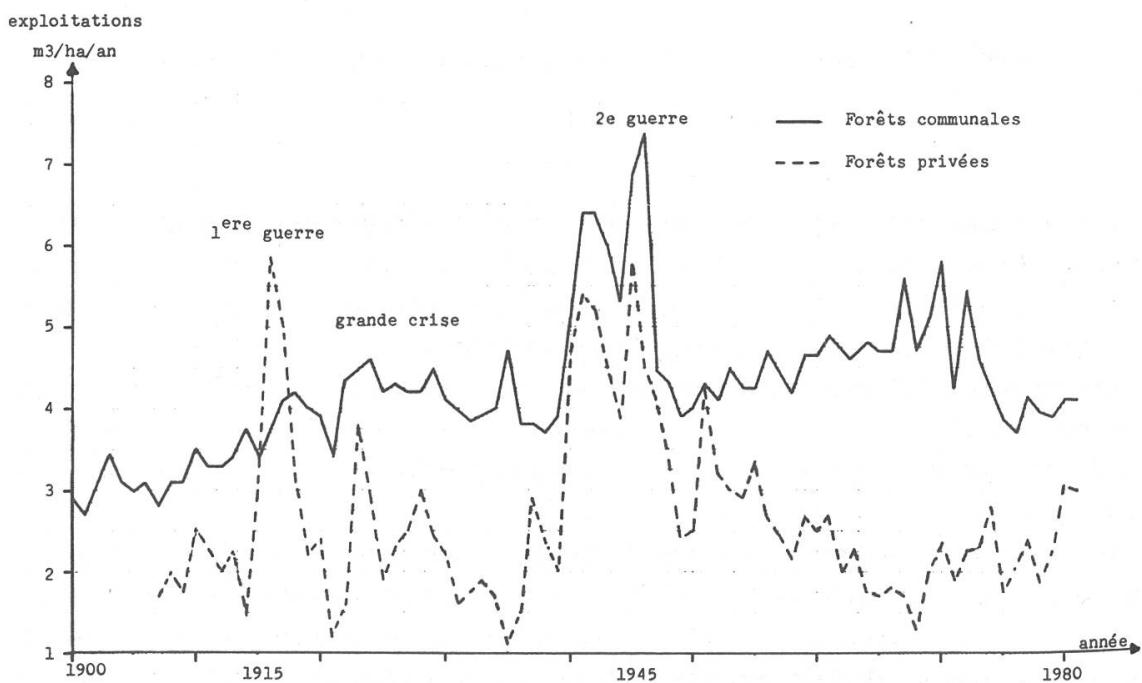
Il n'est pas possible ici d'évaluer quantitativement ces actions de régulation «naturelle» d'un marché des bois de plus en plus instable. Mais sans la forêt privée, les variations de prix seraient encore plus marquées, ce qui ne manquerait pas à affaiblir encore plus la position concurrençiale du bois et de ses utilisateurs.



Graphique 2. Exploitations annuelles (bois martelés). Forêts privées de Fey (VD, Plateau) 110 ha, 120 propriétaires, 455 parcelles.

3.3 Possibilités d'augmentation de la production de la forêt privée

La forêt privée est cantonnée dans son rôle traditionnel, en Suisse, de producteur primaire de bois. Au niveau régional, il est clair (*graphique 3*) que la production pourrait être augmentée massivement, si le marché le permettrait et c'est là toute la question...



Graphique 3. Exploitations annuelles (bois abattus) au canton de Vaud.

Il manque l'incitation motrice, qui permettrait de mettre en valeur le potentiel important que représente une production ligneuse non utilisée de près d'un million m³ de bois par an (représentant un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de francs et 50 millions de salaires et charges sociales par an).

De plus, les réserves constituées depuis 20 ans pourraient être rapidement mobilisées. Espérons que l'ordre ne viendra pas «de Berne», mais d'une meilleure concertation entre producteurs et utilisateurs de bois.

3.4 Remarques au sujet du rôle de la forêt privée dans l'économie du bois

Pour des raisons institutionnelles, on ne peut attendre des propriétaires de forêts «publiques» une politique dynamique du bois (du moins pas à courte vue). Il faut alors se demander si l'intégration horizontale tant voulue par «Berne» ne devrait pas plutôt passer par une collaboration plus étroite avec les utilisateurs. En théorie, les propriétaires privées pourraient beaucoup plus facilement pratiquer une politique active d'intégration horizontale et/ou verticale, ou au moins de concertation étroite avec les utilisateurs de bois. Il n'en est malheureusement rien et les résultats des tentatives récentes d'implantation ou de modernisation d'industries du bois avec la participation de propriétaires forestiers (Sicop, scierie des Eplatures) ne sont pas très encourageants.

En définitive, la fusion de deux secteurs en perte de vitesse ne résulte pas nécessairement en une nouvelle entité plus entreprenante et profitable. Plutôt que de subventionner aveuglément canards boiteux et opportunistes, il s'agit de favoriser l'esprit d'initiative des trop rares «entrepreneurs et novateurs» du secteur bois, avec les risques que cela comporte.

4. Esquisses de la gestion de la forêt privée

4.1 Quelques caractéristiques

Nous avons vu que connaissance des marchés, souplesse et capacité d'adaptation sont parmi les qualités des propriétaires soucieux de la bonne marche financière de leurs forêts.

Si le téléphone arabe fonctionne relativement bien au sujet du prix des bois et du travail (grâce aux associations forestières et aux gardes forestiers), les connaissances proprement forestières — pour ne pas parler des débouchés du bois — sont trop souvent lacunaires. La formation forestière se fait sur le tas, le rôle du garde forestier y est éminent; on pourrait paraphraser Voltaire en affirmant: «pas de garde, pas de sylviculture». C'est le drame de notre

économie forestière que tout y repose sur le garde forestier. Trop souvent, faute de temps et de moyens (triaje de 1000 hectares, absence d'équipe de triage), cet élément moteur de la gestion, vulgarisateur hors pair, n'a pas la possibilité de se consacrer aux propriétaires privés, pourtant avides de savoir. Il doit alors se contenter du minimum et seulement «marquer» les bois. Il les coupe souvent une fois abattus, prescrit des regarnissages, dégagements et nettolements, qu'il n'aura pas le temps d'accompagner. Alors, selon l'individualisme qui le caractérise, le privé sera capable du meilleur comme du pire. La plantation d'épicéa, bichonnée deux ou trois fois par an jusqu'au stade du fourré, voisinnera avec un taillis de noisetier ou un perchis impénétrable. Mélanges aberrants d'épicéa et de mélèze, épicéas plantés à 1 x 1 m et tous élagués, précautionneusement, sans en couper une berclure, mais aussi merveilleuses forêts jardinées de la Brévine et pâturages boisés du Jura.

Il suffirait de quelques conseils, le moment voulu, mais qui en a le temps? Et puis ce n'est pas aussi spectaculaire qu'un inventaire forestier «national» à 1,5 millions par an (équivalent de 40 gardes gestionnaires).

4.2 *Tâches et outils de travail*

Quitte à généraliser, répétons que la gestion des forêts privées est aussi variée que variable, au gré des connaissances, des tempéraments et du temps.

A part quelques notables exceptions, notamment dans le Jura, les propriétaires agissent intuitivement et en fonction de leur propre curiosité. Il est rare que des forêts soient dirigées comme des entreprises, avec un plan simple de gestion, un contrôle annuel des recettes et des dépenses, des inventaires forestiers appropriés, des machines autres que tronçonneuse et tracteur agricole (sans treuil généralement). La sylviculture est conservatrice, spécialement en futaie régulière (choix des essences, manque de nettoyements au stade du gaulis, d'éclaircie dans les perchis, etc.) et pourtant la bonne volonté ne manque pas.

Quelques caractéristiques et différences entre les forêts «paysannes» et «non paysannes» sont résumées dans le *tableau 1*. La forêt paysanne est, généralement, exploitée plus régulièrement et d'une façon plus suivie que la forêt «non paysanne». Les propriétaires locaux ont tendance à mieux s'occuper de leurs forêts que les «étrangers» (cf. travail cité de diplôme — non publié — de J.-F. Métraux). La capacité d'investissement peut cependant être plus grande chez les «non-paysans du dehors», le tout est d'arriver à les motiver.

Les travaux forestiers sont souvent confiés à des tâcherons ou à des entreprises forestières, ce qui permet de mieux utiliser les machines, de tra-

Tableau 1. Tâches et outils de travail par type de propriétaire privé.

Tâches et outils de travail	Type de propriétaire	
	paysan	non paysan
Direction	chef de famille	très variable
Assistance technique	garde forestier	garde forestier
Plan de gestion	très rare	rare
Main d'œuvre	familiale ou en équipe	extérieure: équipes en tâches équipes de triage entreprises forest. (tronçonneuse)
Machines	agricole: tracteur (treuil?) remorque tronçonneuse	
Connaissance du marché à court terme	excellent (téléphone arabe)	moins bonne
Connaissance du marché à moyen/long terme	mauvaise	meilleure (ou illusions?)
Connaissances techniques (sylviculture, etc.)	très variable	faible, avec exceptions notables
Engagement en politique forestière	au niveau local	nul
Nettoiement/expurgade	rare	rare
Elagage artificiel	sans discrimination	sans discrimination
Eclaircie de perchis	faibles et tardives	variable

vailler à bon compte et d'apporter quelques innovations. Les bois sont vendus de gré à gré, directement aux scieurs locaux ou à des marchands. Les propriétaires privés ne profitent pas toujours des avantages des associations forestières de commercialisation. Les gérants forestiers professionnels (rares, du fait de la petitesse des propriétés) doivent justifier leurs honoraires en gérant mieux leurs forêts, à long terme comme à court terme. Ils conseillent les propriétaires dans les questions que ces derniers ne souhaitent pas aborder avec des représentants de l'administration (problèmes fiscaux, de succession, relations avec acheteurs, gestions des domaines non forestiers, entretien des bâtiments, etc.).

4.3 Résultats comparatifs?

La forêt privée remplit tout aussi bien ses fonctions protectrices et sociales que les forêts «publiques» (pensons aux forêts privées aux abords des villes). Nous n'avons pas connaissance de catastrophes ou d'accidents provoqués par la négligence ou le manque d'entretien de forêts privées.

Elle remplit son rôle économique, parfois bien mieux, en partie parce qu'elle bénéficie des prestations et de l'infrastructure forestière publique.

Reste la question de la production primaire, où la propriété privée pêche, en n'utilisant que la moitié de la capacité de production (environ 3 m³/ha/an

d'exploitations, par rapport à une capacité de 6 m³/ha/an sur 300 000 ha environ). De plus, la qualité des bois y est souvent médiocre, faute de soins appropriés et suivis. La structure et la stabilité de bien des peuplements laisse aussi à désirer. Mais, par rapport à la demande actuelle, même cette sous-production est excédentaire et une exploitation accrue accentuerait le marasme du marché du bois.

A court terme, la forêt privée n'est donc pas l'anachronisme décrié par Georgopoulos (1982). Il reste à savoir si, à la longue, elle sera encore à même de remplir ses diverses fonctions. Si les tendances à la sous-exploitation, voire à l'abandon de la gestion, devaient se généraliser, on pourrait à la longue craindre pour l'avenir de la forêt privée. Nous sommes persuadés que les dangers qui menacent la forêt en Suisse sont l'ignorance des citadins, l'intox venant des écolos et la bureaucratisation de notre société.

5. Pour une organisation forestière idéale

La forêt n'a pas besoin de droit de déshérence, ni d'une obligation d'exploiter. Les propriétaires s'en chargent quand les conditions s'y prêtent, beaucoup mieux que les législateurs. La loi forestière fédérale est d'ailleurs suffisante. Il manque la volonté de l'appliquer à bon escient. Il manque des débouchés pour le bois. Il manque aussi le personnel qualifié (et c'est un paradoxe), les gardes de triage, les équipes de triage et les entrepreneurs forestiers, dotés d'un matériel adéquat. La vulgarisation fait singulièrement défaut. Ce ne sont pas les bibles scientifiques de Zürich et Birmensdorf, de surplus en allemand, qui convaincront Ouin-Ouin de planter des grands plants de frêne d'une provenance reconnue plutôt que des épicéas du Schleswig-Holstein qui lui coûtent la moitié, même s'ils seront ensuite pourris.

Toutes les mesures de coopération entre propriétaires sont les bienvenues. Le remaniement est une procédure lourde et coûteuse, mais il permet de bien desservir les forêts et d'y mettre de l'ordre. L'union forestière est rarement applicable, à cause d'un instinct de propriété bien ancré. Le regroupement forestier volontaire et sans perte de propriété est une solution plus souple, mais plus délicate. Il existe des groupements pour la construction de chemins et/ou pour leur entretien. Pourquoi ne pas encourager des groupements pour la gestion?

L'organisation forestière commence par des forestiers-bûcherons motivés et en bonne santé. Le moteur de notre organisation est le garde de triage, qui doit avoir le temps de conseiller les propriétaires privés et de pouvoir intervenir par l'exemple. La tâche de l'inspecteur forestier reste celle de

coordonner et de susciter les initiatives régionales (associations pour la construction et l'entretien des chemins, groupements volontaires de propriétaires, visites de forêts et de foires, contact avec le public, etc.). Les entreprises forestières doivent être en mesure de rationaliser les travaux forestiers (mécanisation!). Les coopératives de commercialisation et les marchands orientent les propriétaires et prennent en charge les bois. Enfin, l'«Etat» doit indemniser les propriétaires pour toute les pertes de propriété et les inconvénients qu'ils subissent journellement. Autrement, qu'il s'occupe de ses affaires, et en particulier du gibier... (*Henochsberg, 1982. Méhaignerie, 1982*). Quant à nos grands chefs libéraux, ils devraient s'atteler à la tâche ingrate mais combien salutaire d'arrêter l'inflation législative et bureaucratique que d'aucuns utilisent à leurs fins.

6. Conclusions

Nous avons la chance en Suisse d'être gâtés par la nature, pays forestier par excellence, regorgeant de beaux bois, possédant des bonnes voies de communications (routes, trains, PTT), une administration décentralisée et une vieille tradition forestière. Pays riche, grâce à la révolution industrielle, nous pouvons nous consacrer à soigner nos forêts et non plus à les détruire. Nous avons donc les moyens de faire bien et de faire mieux, mais en avons-nous encore la volonté? La propriété privée était un privilège, c'est de plus en plus un carcan (droit de déshérence, obligation d'exploiter, de supporter un gibier excessif, interdictions de toutes sortes). Nous sommes en train de faire mourir la propriété à coups d'impôts, de subventions, d'études et de règlements. Nous pourrions pourtant la faire prospérer en encourageant l'initiative privée, l'esprit d'entreprise, le travail indépendant, la concertation et même la collaboration avec les utilisateurs de bois, et la recherche intelligente et désintéressée, vertus louées le 1er août mais dévaluées par une étatisation rampante et constante. Ad gloriam!

Zusammenfassung

Der Privatwald und seine Bewirtschaftung – von einem freierwerbenden Forstingenieur beurteilt

Der Privatwald in der Schweiz umfasst eine Fläche von 300 000 ha. Sie ist aufgeteilt auf mehr als 150 000 Waldeigentümer – ein buntes Mosaik von Individualisten, vom unbekannte «Fremden» bis zum Waldliebhaber. Der Privatwald erfüllt wichtige Funktionen im Dienst der Öffentlichkeit und spielt eine oft unterschätzte Rolle als Ausgleichspartner bei den immer grösser werdenden Schwankungen des Holzbedarfs und als lokale, stark dezentralisierte Geld- und Arbeitsquelle. Die Nutzungen erreichen mit 0,9 Mio m³/J aber lediglich die Hälfte des Ertragsvermögens. Die meisten Waldeigentümer wären bereit, die Wald- und Nutzungsverhältnisse freiwillig zu verbessern. Die forstliche Grundorganisation liesse sich ebenfalls verbessern; es fehlt aber an politischem Willen, an Öffentlichkeitsarbeit und besonders auch an der praktischen Ausbildung der Waldeigentümer. Anstelle neuer Gesetze sollte man vermehrt danach trachten, die bestehenden Gesetze besser anzuwenden (Wildproblem).

Der Privatwald hat sich früher gegen bürokratische Lehrmeinungen (Plenterwald gegen Kahlschlag!) erfolgreich durchgesetzt. Er kann sich auch heute noch selbstständig behaupten. Unternehmergeist, Innovationssinn, Arbeitswille, Bereitschaft zur Mitsprache und zur Zusammenarbeit mit der Holzbranche sind notwendig zur Förderung des Waldes und beim Privatwaldbesitzer auch vorhanden. Ansonst braucht der Privatwald eine gute, tolerante, professionnelle, lokale Forstorganisation, die sich auf unabhängige, moderne, regionale Vermarktungsorganisationen stützen kann.

Bibliographie

- Adams, D. et al. (1982): Private investment in forest management and the long-term supply of timber. *American Journal of Agricultural Economics*, 64, 2: 232–241.
- Anon. (1983): Annuaire suisse de l'économie forestière et de l'industrie du bois. Statistique forestière 1981/19ème livraison/2ème fascicule. Office fédéral des forêts – Office fédéral de la statistique, Berne, 1983.
- Georgopoulos, A. (1982): Die Zukunft des Privatwaldes Schweiz. *Z. Forstwesen*, 133, 12: 343–450.
- Henochsberg, M. et F. Rachline (1982): Le couple impossible. *Le Monde*, 13.11.1982: 2.
- Huber, A. (1948): Der Privatwald in der Schweiz. Verlag Leeman. Zürich, 331 p.
- Huck, J.-F. (1981): La forêt privée au Pays-d'Enhaut. MAB-Pays-d'Enhaut, rapport No 3, 19 pages.
- Méhaignerie, P. (1982): Politique industrielle: le discours et la réalité. *Le Monde*, 13.11.1982: 2.
- Ott, E. (1973): Zustand und Zukunft des Schweizer Waldes. Ein Beitrag aus waldbaulicher Sicht. Mitteilung EAFV, 49, 4:343–350.
- Snyder Hayes, L. (1979): Investors in farmland are on dangerous ground. *Fortune*, January 1979: 97–98.